

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h



- Halloween à la Médiathèque : exposition sur les sorcières du 31/10 au 04/11 et activités autour d'Halloween le 31 octobre . **Venez déguisés !!!**

- **Mise à l'honneur de Frida Kahlo et du Mexique du 14 au 25 novembre.**

Jeudi 16 novembre à 20h30

Projection d'un documentaire sur le développement du système de production durable et de l'agro-industrie au Chiapas (région du Mexique).

Samedi 18 novembre à 10h30

Itinérance dans la médiathèque autour des contes mexicains et des tableaux de Frida Kahlo. Inscription appréciée, dès 6 ans.

Fil rouge durant cette quinzaine : Réalisation d'un puzzle de 1000 pièces ! Coloriages, jeux de société,...

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023

Le Conseil municipal invite tous les habitants ainsi que toutes les personnes engagées, hier et aujourd'hui, dans la sécurité de notre pays



- **10h30** : Cérémonie au cimetière Anglais avec dépôt de gerbe plus les sonneries des hymnes Anglais et Français.

- **10h45** : Cérémonie au cimetière Français avec dépôt de gerbe et dépôt de bouquets par les enfants, les sonneries aux morts et la Marseillaise, dépôt de gerbe sur la stèle du Commandant DE ROSE.

- **11h00** : Rassemblement place René Sarrette.

- **11h15** : Cérémonie au monument aux morts avec dépôt de gerbe et lecture du texte du ministère des anciens combattants.

- **11h30** : Vin d'honneur offert par la commune.

CORRID'HALLOWEEN : DIFFICULTES DE CIRCULATION



Afin de sécuriser le passage de la Corrid'halloween :

- **Le stationnement sera interdit le mardi 31 octobre à partir de 12h00 .**

- **La circulation interdite à partir de 17h00** dans les rues suivantes jusqu'à l'issue de la manifestation et après dispersion du public : rue Emile Wenz, allé du Petit rû, rue Jean-Marie Charlot, rue de Sachs (de la rue Jean-Marie Charlot à la rue Champ du Seigneur), rue Casimir Liénart, rue Louis Boiron, rue des Alouettes, rue Lefèvre, rue des Roses, rue André Poulain, rue du Bois du Salut, rue du Champs du Seigneur, place René Sarrette.

POUR RAPPEL : TRAVAUX SNCF

Du lundi 23 octobre 2023 à 8h00 au vendredi 3 novembre 2023 à 17h00, la circulation routière et piétonne sera interdite au passage à niveau (PN 29) au bout de l'avenue de la Gare en direction de Montigny-sur-Vesle, Prouilly pour permettre le remplacement de câbles et d'appareillages de signalisation ferroviaire. Une déviation sera mise en place par la SNCF pendant la durée des travaux.



Ne pas jeter sur la voie publique



Le Joncavidulien

Bulletin municipal
Octobre 2023

Le Mot du Maire



Madame, Monsieur,

La décision d'implanter une nouvelle gendarmerie à Jonchery a été annoncée le lundi 2 octobre par le Président de la République. Deux gendarmeries seront créées dans la Marne, une fixe dans notre village et une mobile à Châlons. Cette brigade sera construite à l'emplacement de l'ancien Leclerc. C'est l'aboutissement d'un dossier, travaillé en concertation depuis un an avec les services de l'état, Immocoop, Reims Habitat et soutenu par notre députée, par la Présidente du Grand Reims et par les maires des communes voisines. Un grand merci à tous.

Un lotissement verra le jour à la suite de cette construction.

Cette bonne nouvelle ne nous fait pas oublier le contexte actuel. Guerres, attentats, ces mots résonnent tristement dans notre quotidien. Nous sommes, bien sûr, solidaires de tous ces peuples endeuillés, ces familles détruites par des assassinats sauvages et nous nous sentons bien impuissants.

Essayons de garder le moral. Pourquoi ne pas vous inscrire à la corrid'halloween ou venir encourager les coureurs le 31 octobre sur le parcours.

Profitons encore des beaux jours pour terminer les travaux du jardin et élaguer les arbres qui débordent sur la voie publique ou chez le voisin. Certaines haies cachent la visibilité des automobilistes et piétons et deviennent dangereuses. Il en va de même pour les voitures stationnées sur les trottoirs près des intersections. Le respect de chacun est la base de la paix.

Nous vous attendons nombreux à la cérémonie du 11 novembre. Vous trouverez les détails au dos.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos interrogations ou vous informer plus précisément sur des sujets qui vous concernent personnellement. N'hésitez pas à prendre rendez-vous. Il est préférable d'avoir des réponses exactes plutôt que de se fier à la rumeur.

À bientôt

Le maire,
Nadine POULAIN



Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Instagram: [instagram.com/joncherysurvesle](https://www.instagram.com/joncherysurvesle)

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi et vendredi : 09h00-11h30.

Mercredi : 9h00-11h30 et 16h30-18h30

Samedi : 09h30 à 12h00.

Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :

9h00 à 12h00 / 14h00-18h00

Jeudi : 9h00 à 12h00

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 11 octobre 2023

Présents : 14 ; Pouvoirs : 4 ; Absent : 1

Délibération D_2023_08_01 : PROJET DE RÉVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de la demande de la Préfecture qui sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant le classement sonore des infrastructures routières. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à cette demande.

Délibération D_2023_08_02 : ATTRIBUTION DU NOM A LA RUE DE LA ZONE ARTISANALE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la voie du secteur de la zone artisanale de la Sentelle ne porte pas de dénomination.

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder à la dénomination et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire ».

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination de cette rue décide :

- d'adopter la dénomination suivante pour la voie de la zone artisanale « rue du Chemin de Branscourt ».

- de charger Madame le Maire de procéder à la numérotation des habitations de la « rue du Chemin de Branscourt »

Délibération D_2023_08_03 : DEMANDE D'EXONERATION DE TAXE FONCIERE

Madame Le maire expose, suite à la demande d'un administré, que le code des impôts (articles 1383.0 B à 1380 B bis) modifié par la Loi N° 2019-1479 du 28 décembre 2019- art 16 permet aux communes dotés d'une fiscalité propre de pouvoir, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 % les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement mentionnées à l'article 200 quater et réalisées selon les modalités prévues au 6 du même article lorsque le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou

lorsque le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement.

Cette exonération s'applique pendant une durée de trois ans à compter de l'année qui suit celle du paiement du montant total des dépenses prévu au premier alinéa. Elle ne peut pas être renouvelée au cours des dix années suivant celle de l'expiration d'une période d'exonération.

La délibération porte sur la part revenant à chaque commune. Entendu l'exposé, et considérant que la commune ne peut se priver actuellement de ressources indispensables au bon fonctionnement des services,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide par 14 voix pour et 4 abstentions de ne pas proposer d'exonération.

Délibération D_2023_08_04 : RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2022,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré décide de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2022 de la Communauté urbaine du Grand Reims, disponible en mairie.

Délibération D_2023_08_05: DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire présente une demande de subvention de l'association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Reims.

Une conciliatrice assure des permanences chaque mois en Mairie. Sa mission est d'informer, de résoudre des différends, voire solder des conflits sans avoir recours à la justice.

Ces interventions sont gratuites.

Vu la nécessité de ce service, le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accorder à l'association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Reims, une subvention de 200 €.

Les crédits figureront au compte 65748 du budget.

Informations au conseil

Madame le Maire informe :

C'est avec plaisir que nous accueillons la décision de l'implantation d'une brigade de gendarmerie dans notre village. Cette brigade viendra en soutien à la brigade de Fismes qui restait la seule brigade autonome de la Marne.

Grand Reims :

Les travaux rue Marius Lanet et Blanche Simon ont débuté. Dans un premier temps ce sera l'enfouissement des réseaux puis viendra la réfection de la rue. Un projet est disponible en mairie. Des travaux sur les réseaux ont lieu rue Daniel Bernard et rue de la Pierrette.

Pendant ces travaux, les riverains devront déposer leurs sacs de déchets dans les containers prévus à cet effet à chaque extrémité des rues. Il convient d'être compréhensifs, la réfection des rues ne se fait pas sans inconvénients.

Monsieur Philippe REMEN, adjoint à la Communication :

Ma Mairie En Poche est un service très utile et reconnu comme tel. Nous venons d'atteindre les 600 abonnés ce qui est plus que satisfaisant pour une commune de 850 foyers même si nous avons des abonnés extérieurs.



En plus de la communication sur les sujets traditionnels (travaux, relevé de compteurs et autres animations), la communication des dernières semaines s'est axée sur la Corrid'halloween avec une page Facebook dédiée et une cible autour des clubs et autres adeptes de la course à pied. Il est encore temps de s'inscrire. Toutes les informations sont sur le site de la commune.

Madame Sophie JOUEN, adjointe au Fleurissement :

La rentrée a bien commencé avec l'action Nettoyons la nature organisée le 22 septembre avec toute l'école de Jonchery-sur-Vesle. Un bel enthousiasme des enfants proches de la nature qui a permis de ramasser 44 kgs de déchets triés immédiatement. Les travaux du bassin dans le parc avancent grâce à la commission bâtiment et un joli aménagement durable de plantations va être fait par l'ESAT de Jonchery-sur-Vesle. Le projet avance aussi pour la place Sarrette, un aménagement paysagé va être fait dans les 4 bacs à partir du 16 octobre par la pépinière des cavaliers de Reims.

Le chemin piétonnier allant vers LECLERC a été nettoyé totalement et certaines plantations ont été récupérées. L'endroit va être engazonné.

Nous vous rappelons que le fleurissement d'automne aura lieu le vendredi 20 octobre. Rendez-vous à 8h dans le parc pour ceux qui le souhaitent.

Nadine POULAIN, commission Espaces verts et Voirie :

ESPACES VERTS :

- Le nettoyage du bois de la rue des Fortes Terres étant indispensable à la sécurité des riverains, nous avons décidé de procéder aux travaux. C'est un investissement de plus de 9 000 euros. Nous espérons qu'après cette intervention, ce bois ne servira plus de déchetterie.

- Une nouvelle journée d'élagage ou d'abattage suivant la nécessité a été demandée.

VOIRIE

- La mise en sécurité de la rue de Branscourt est toujours à l'étude.

- Les potelets manquants de la Place Sarrette vont être remplacés.

Monsieur Christophe NILLESSE, adjoint à la Sécurité et à l'Aménagement :

Les premières échéances se précisent dans le cadre du projet de vidéoprotection : Commission sécurité le samedi 14 Octobre prochain, réunion avec la Gendarmerie et INEO le 18 Octobre prochain puis réunion avec ENEDIS pour l'étape de préparation des points de raccordement électrique dans le courant de la semaine suivante. Nous vous communiquerons régulièrement les grandes lignes du déploiement du projet. Parallèlement, comme chaque fin d'année, la période des diagnostics réglementaires annuels approche. Nous allons donc nous atteler à les préparer en partenariat avec nos prestataires.

Madame Catherine GERMOND, adjointe aux Bâtiments :

Plusieurs bâtiments municipaux, notamment la crèche, la mairie et le sas de la mairie, ont nécessité des réparations d'urgence en raison de fuites de toiture. Il est essentiel d'assurer la maintenance régulière des bâtiments pour les conserver en bon état.

Dans le parc, les travaux pour la récupération des eaux de pluies issues de la toiture du bâtiment des associations vers le bassin ont été réalisés. Rappelons qu'avec les températures importantes ces dernières années, il a souvent été nécessaire de remonter le niveau d'eau du bassin en ajoutant de l'eau de la concession. La commune a pu bénéficier d'une subvention de 5690 € de la Communauté Urbaine du Grand Reims au titre du soutien aux actions de préservations de la biodiversité et patrimoine naturel.

Le bassin va être curer et nettoyer dans les semaines à venir puis son pourtour sera joliment aménagé par la commission fleurissement.

Madame Maryline HUBIER, conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative :

Nous vous attendons Sorcières, Fantômes, Monstres ou autres Personnages effrayants à notre première Corrid'halloween du 31 octobre.

Venez participer à cette course de 7,6 km, des places sont encore disponibles.

Si vous ne souhaitez pas faire cet effort, venez les encourager.

Des lots seront offerts aux premiers (hommes et femmes) de chaque catégorie, aux meilleurs déguisements et aux premiers Joncaviduliens.

Au mois de décembre, nous vous proposerons :

- Un loto au profit du Téléthon

- Une vente de jacinthes

- Un spectacle de Noël pour les enfants de Jonchery-Sur-Vesle.

Des informations complémentaires sur ces manifestations vous seront transmises le mois prochain.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 15 NOVEMBRE 2023

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA DECHETTERIE DE JONCHERY-SUR-VESLE

Dans le cadre de travaux réalisés pour créer un nouveau quai et assurer la mise aux normes de la défense incendie, **la déchetterie de Jonchery-sur-Vesle sera fermée du lundi 6 au vendredi 17 novembre inclus.**

Elle sera de nouveau accessible à compter du samedi 18 novembre.

Durant cette période et afin de permettre aux usagers se rendant habituellement à la déchetterie de Jonchery-sur-Vesle d'évacuer leurs déchets, nous leur conseillons de se rendre à **la déchetterie de Fismes (rue des Trois Moulins) ouverte tous les jours** selon les horaires indiqués ci-dessous :

- Lundi au samedi de 9h à 12h* et de 14h à 18h*

- Dimanche et jour fériés : fermée.

**Dernier accès 15 minutes avant la fermeture*

Pour toutes informations complémentaires, vous êtes invités à contacter le 03.26.02.90.90.